

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 6 JUILLET 2020

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30/06/2020

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 13/07/2020

Délibération n° D-2020-214

Port-Boinot - Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n°6 -
Marchés de travaux - Lot DO3 : avenant n°2 - Lot C04 :
avenant n°3 - Lots C03/DO2 : avenant n°4 - Lots
1/C02/C05/D01 : avenant n°5 - Lots 4/C01 : avenant n°6 - Lot
B04 : avenant n°8 - Lot 6 : avenant n°10

Président :

MONSIEUR JÉRÔME BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Christine HYPEAU, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aurore NADAL, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Stéphanie ANTIGNY, Monsieur François GUYON, Madame Lydia ZANATTA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Noélie FERREIRA, Monsieur David MICHAUT, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Monsieur Jérémy ROBINEAU, Madame Elsa FORTAGE.

Secrétaire de séance : Yvonne VACKER

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Rose-Marie NIETO, ayant donné pouvoir à Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Romain DUPEYROU, ayant donné pouvoir à Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Fatima PEREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Lydia ZANATTA

Direction de l'Espace Public

Port-Boinot - Marché de maîtrise d'œuvre : avenant n°6 - Marchés de travaux - Lot DO3 : avenant n°2 - Lot C04 : avenant n°3 - Lots C03/DO2 : avenant n°4 - Lots 1/C02/C05/D01 : avenant n°5 - Lots 4/C01 : avenant n°6 - Lot B04 : avenant n°8 - Lot 6 : avenant n°10

Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Monsieur le Maire

Par délibération en date du 12 octobre 2015, le Conseil municipal s'est engagé dans une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la reconquête du site de Port-Boinot. La désignation du lauréat au concours, à savoir l'équipe PHYTOLAB, a ensuite été entérinée par Monsieur le Maire suivant l'avis du jury. Lors du Conseil municipal du 22 mai 2017, l'avant-projet définitif a été approuvé.

Dans le cadre de la réhabilitation du séchoir et des ateliers ainsi que pour l'aménagement du parc et des espaces publics, le Conseil municipal a, par délibérations des 23 avril, 4 et 26 juin et 19 octobre 2018 approuvé les marchés de travaux faisant l'objet de 14 lots pour la réhabilitation des bâtiments et 6 lots pour les aménagements extérieurs.

Lors des séances des 17 décembre 2018, 11 février, 11 mars, 15 avril, 20 mai, 17 juin, 16 septembre, 14 octobre, 25 novembre, 17 décembre 2019 et 3 février 2020 ainsi que par décision n° 2020-188 des avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux ont été approuvés.

Aujourd'hui, de nouvelles adaptations sont nécessaires :

Pour le marché de maîtrise d'œuvre - Avenant n° 6

Prestation d'accompagnement afin d'assurer la cohérence entre les aménagements proposés par l'Office du Tourisme au rez-de-chaussée du Séchoir et le parti pris architectural initial du bâtiment.

Le coût de ces missions complémentaires s'élève à : 16 950,00 € HT, soit 20 340,00 € TTC.

Pour les lots travaux

- Lot 1 : Terrassement - Dépollution - Voirie - Assainissement - Avenant n° 5

Dans le cadre de la crise du COVID-19, il a été nécessaire de modifier la base vie du chantier Port Boinot pour répondre aux mesures de sécurité sanitaire. Montant de la plus-value : 19 605,85 € HT.

Afin d'améliorer la continuité visuelle sur le Pont Main, prolongement de la bande cyclable au niveau des arrêts de bus : Montant de la plus-value : 9 388,55 € HT.

Montant total de la plus-value : 28 994,40 € HT, soit 34 793,28 € TTC.

- Lot 4 : Ouvrages métalliques - Avenant n° 6

Complément d'aménagements pour la mise en conformité PMR de la serre.

Montant de la plus-value : 510,00 € HT, soit 612,00 € TTC.

- Lot 6 : Espaces verts et arrosage - Avenant n° 10

Complément d'aménagements pour la mise en conformité PMR de l'accès au séchoir - Montant de la plus-value : 2 744,63 € HT.

Dans le cadre de la crise du COVID-19 :

- le retard engendré sur le plan de charge des équipes municipales des espaces verts ne leur permet

plus d'assurer les plantations des bassins botaniques, ni d'assurer l'entretien d'été jusqu'à l'ouverture du site. Ces missions seront donc confiées à l'entreprise - Montant de la plus-value : 7 988,21 € HT.

- remplacement du gazon de placage par un gazon traditionnel - Montant de la moins-value : - 8 008,00 € HT.

Montant total de la plus-value : 2 724,84 € HT, soit 3 269,81 € TTC.

- Lot B04 : Menuiserie extérieures – Avenant n° 8

Motorisation des stores du séchoir

Montant de la plus-value : 7 805,22 € HT, soit 9 366,26 € TTC

- Lot C01 : Cloisons - Doublages - Faux plafonds - Avenant n° 6

Adaptation de l'encoffrement suite aux précédentes modifications de la charpente métallique du Hangar.

Montant de la plus-value : 2 858,10 € HT, soit 3 429,72 € TTC.

- Lot C02 : Menuiseries intérieures - Avenant n° 5

Ultimes travaux dans les bâtiments Séchoir et Hangar en plus et moins-value pour finitions et parachèvement de la banque d'accueil.

Montant de la plus-value : 3 190,00 € HT, soit 3 828,00 € TTC.

- Lot C03 : Métallerie - Serrurerie - Avenant n° 4

Suppression de la prestation de dépose de la Croix de St André sur Hangar

Montant de la moins-value : - 3 180,00 € HT, soit - 3 816,00 € TTC

- Lot C04 : Revêtements de sol - Avenant n° 3

Remplacement de la peinture au sol dans les locaux « poubelles » et « stockage » par du carrelage plus adapté à la destination des locaux.

Montant de la plus-value : 2 325,61 € HT, soit 2 790,73 € TTC.

- Lot C05 : Peinture - Avenant n° 5

Prestation de peinture de la charpente métallique du hangar déjà prise en compte dans le lot B01, suppression des travaux de peinture suite à décision de modification des revêtements de sol prévus initialement dans les locaux « poubelles » et « stockage », suppression de travaux dans les locaux techniques du hangar et divers travaux de finition complémentaires.

Montant de la moins-value : - 12 122,54 € HT, soit - 14 547,05 € TTC.

- Lot D01 : CVC - Plomberie - Avenant n° 5

Modification dans le Hangar des alimentations en eau et évacuations pour installation des matériels de la cuisine du snack.

Montant de la plus-value : 1 057,39 € HT, soit 1 268,87 € TTC.

- Lot D02 : Electricité – courant forts – courants faibles - Avenant n° 4

Ultimes travaux dans le Hangar en plus et moins-value pour finitions et parachèvement avant réception.

Montant de la moins-value : - 159,31 € HT, soit - 191,17 € TTC.

- Lot D03 : Appareils élévateurs - Avenant n° 2

Ajout d'une carte de programmation sur les commandes de l'ascenseur du Séchoir.

Montant de la plus-value : 750,00 € HT, soit 900,00 € TTC.

L'incidence financière des avenants de maîtrise d'œuvre et de travaux cités ci-avant est la suivante :

N° lot	Attributaire	Montant marchés initiaux en € HT	Montant marchés incluant avenants précédents en € HT	N° avenant	Montant avenants en € HT	% total avenants par rapport au marché initial	Nouveau montant des marchés en € HT	Nouveaux montants des marchés en € TTC
MOE	PHYTOLAB (mandataire)	1 101 847,50	1 215 558,77	6	16 950,00	11,86	1 232 508,77	1 479 010,52
1	COLAS	1 944 855,87	2 203 772,95	5	28 994,40	14,80	2 232 767,35	2 679 320,82
4	BOIS LOISIRS CREATIONS	862 737,39	917 803,99	6	510,00	6,44	918 313,99	1 101 976,79
6	POITOU PAYSAGE (mandataire)	713 258,12	768 957,57	10	2 724,84	8,19	771 682,41	926 018,89
B04	BGN	983 551,15	1 036 086,89	8	7 805,22	6,14	1 043 892,11	1 252 670,53
C01	GIRARD	185 710,66	200 551,76	6	2 858,10	9,53	203 409,86	244 091,83
C02	GIRARD	212 079,98	191 857,77	5	3 190,00	- 8,03	195 047,77	234 057,32
C03	BGN	57074,61	66 754,67	4	- 3 180,00	11,39	63 574,67	76 289,60
C04	NAUDON PENOT	61 676,68	61 846,91	3	2 325,61	4,05	64 172,52	77 007,02
C05	ARMONIE DECO	125 101,91	124 555,20	5	- 12 122,54	- 10,13	112 432,66	134 919,19
D01	HERVE THERMIQUE	741 983,57	791 068,29	5	1 057,39	6,76	792 125,68	950 550,82
D02	INEO ATLANTIQUE	314 775,30	366 809,19	4	- 159,31	16,48	366 649,88	439 979,86
D03	OTIS	25 900,00	26 500,00	2	750,00	5,21	27 250,00	32 700,00

A noter que suite à une modification du linéaire du fait de l'optimisation du réseau, le lot 2 - Eclairage, réseaux souples et eau potable fait l'objet d'une moins-value de 650,00 € HT qui apparaîtra dans le Décompte Général Définitif.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les avenants aux marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux, comme indiqué ci-avant ;

- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à les signer, ainsi que les pièces afférentes.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour le Maire de Niort,
Jérôme BALOGÉ
L'Adjoint délégué

Signé

Lucien-Jean LAHOUSSE

REPUBLIQUE FRANCAISE



VILLE DE NIORT

(DEUX SEVRES)

**Marché de maîtrise d'œuvre urbaine,
architecturale et paysagère du site « Port-
Boinot »**

Marché n°16211A001 notifié le 06/10/2016

Avenant n° 6

Entre :

la Ville de Niort, représentée par le Maire en exercice, Monsieur Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du,

d'une part,

Et :

le maître d'œuvre, groupement conjoint constitué des cotraitants ci-après désignés :

Agence PHYTO LAB (mandataire) représenté par Monsieur Loïc MARESCHAL en qualité de gérant
Hôtel Arnous Rivière
4 bis rue du général Leclerc de Hauteclocque
44000 NANTES

FRANKLIN AZZI ARCHITECTURE, 2^{ème} co-traitant
13 rue d'Uzès
75002 PARIS

ARTELIA VILLE ET TRANSPORT, 3^{ème} co-traitant
8 avenue des Thébaudières
44815 SAINT HERBLAIN

STUDIO VICARINI, 4^{ème} co-traitant
10 Ter rue Bisson
75020 PARIS

CABINET PHILIPPE COLAS, 5^{ème} co-traitant
140 Avenue Roger Salengro
94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE

d'autre part,

Il est rappelé ce qui suit :

Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié au groupement le 06 octobre 2016.

L'avenant n°1, notifié le 7 juin 2017 est venu fixer le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre.

L'avenant n°2 avait pour objet l'intégration d'une étude complémentaire concernant les passerelles et l'élaboration du permis d'aménager.

L'avenant n°3 concernait une étude d'éclairage.

L'avenant n°4 concernait une étude d'adaptation de la voirie pour rendre compatible l'aménagement avec le futur projet de l'IIBSN sur la Cale du Port et une étude complémentaire sur les aménagements cyclables.

L'avenant N°5 concernait la mise en œuvre de plusieurs études portant sur :

- la modification du contresens cyclable
- l'installation de conteneurs enterrés Boulevard Main
- la récupération des eaux pluviales de toiture de la Fabrique
- la conception de panneaux explicatifs à implanter aux 3 entrées du site

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant a pour objet la reprise d'étude de l'aménagement du rez-de-chaussée du Séchoir, en vue de l'installation de l'Office de Tourisme.

Cette mission comprend deux sous-missions complémentaires :

1. La reprise du dessin de la borne d'Accueil
2. L'accompagnement architectural du projet scénographie pour le Séchoir.

Ces missions s'accompagnent de réunions complémentaires auprès du Comité Technique.

Le coût de cette mission complémentaire s'élève à 16 950.00 € HT, soit 20 340.00 € TTC

ARTICLE 2 – REMUNERATION DE LA MAITRISE D'OEUVRE

La rémunération du maître d'œuvre est la suivante :

REMUNERATION INITIALE EN HT	1 101 847,50 €
AVENANT 1	73 123,77 €
AVENANT 2	8 475,00 €
AVENANT 3	16 450,00 €
AVENANT 4	6 450,00 €
AVENANT 5	9 212,50 €
AVENANT 6	16 950,00 €
REMUNERATION EN HT	1 232 508,77
TVA 20 %	246 501,67 €
TOTAL REMUNERATION EN TTC	1 479 010,44 €

L'annexe au présent avenant indique la répartition des prestations par co-traitant.

ARTICLE 3 – AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différent relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4 – FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

<p>Fait à _____, le _____</p> <p>La personne habilitée (cachet et signature)</p>	<p>Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation</p>
--	--

PROPOSITION D'HONORAIRES MODIFICATIVE OPTIMISEE suivant propositions du présent courrier

	PHYTOLAB						FRANKLIN AZZI				ACS			
	Directeur de projet		Chef de projet		Chargé de production		Chef de projet		Chargé de production		Chef de projet		Chargé de production	
	1050	€HT/jour	700	€HT/jour	550	€HT/jour	1100	€HT/jour	600	€HT/jour	750	€HT/jour	600	€HT/jour
Elaboration du nouveau plan de la banque d'accueil, transmission à l'entreprise pour élaboration du plan EXE et devis, validation du nouveau chiffrage, élaboration de la FIM correspondante et contrôle des travaux	0,00	- €	0,50	350,00 €	0	- €	2,00	2 200,00 €	1,00	600,00 €	2,00	1 500,00 €	1,00	600,00 €
Prise de connaissance et analyse des différentes propositions d'aménagement (3 propositions) présentées par l'Office du Tourisme, rédaction d'une note d'observation précisant la compatibilité de ces propositions avec le concept architectural initial et propositions d'adaptations si nécessaire	0,00	- €	1,00	700,00 €	0	- €	3,00	3 300,00 €	1,00	600,00 €	1,50	1 125,00 €		- €
Réunions														
3 réunions		- €	3	2 100,00 €		- €	2,00	2 200,00 €		- €	2,00	1 500,00 €		- €
Echanges téléphoniques avec l'agence Magenta		- €	0,25	175,00 €		- €		- €		- €		- €		- €
TOTAL €HT par cotraitant	3 325,00 €						8 900,00 €				4 725,00 €			
TOTAL €HT MISSION	16 950,00 €													

Au regard des inconnues quant aux implications en termes de réunions et de productions qui seront à réaliser par notre équipe, nous indiquons ci-dessous les coûts unitaires de réunions et productions supplémentaires qui pourront être déclenchés à la demande de la Ville de Niort :

- Coût d'une réunion supplémentaire Phytolab / ACS : 700,00 €HT par interlocuteur
- Coût d'une réunion supplémentaire Franklin Azzi : 1 100,00 €HT par interlocuteur
- Coût d'une journée de production supplémentaire : 600,00 €HT par intervenant
- Coût d'une réunion téléphonique / visio : 150 €HT

Loïc MARESCHAL, à Nantes le 30 Mars 2020





Marché n° 18223A001

**MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT 1 – TERRASSEMENT, DEPOLLUTION, VOIRIE, ASSAINISSEMENT**

Avenant n° 5

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société COLAS CENTRE OUEST située au 582 route de Paris – BP 20020 – 79 182 CHAURAY représenté par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juin 2018.

L'avenant n°1 concernait l'extraction d'éléments amiantés.

L'avenant n°2 concernait la démolition d'un regard d'alimentation générale du site en eau potable ainsi que le découpage d'un poteau béton dans le cadre de la mise en œuvre de l'escalier d'accès au jardin de la maison patronale.

L'avenant n°3 concernait la modification des aménagements cyclables, la démolition d'un ancien puisard, le changement du béton existant en béton désactivé sous la passerelle de l'aire de jeux du Moulin du Roc , la modification de la signalisation du contresens cyclable sur le quai Métayer et la réalisation d'une longrine béton coulée.

L'avenant n°4 concernait la mise en sécurité du site, la réalisation de revêtements provisoires et l'ajout de regards.

Un nouvel ajustement est nécessaire compte tenu d'une modification des travaux et compte tenu des mesures à mettre en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n° 5 a pour objet :

La prise en compte des mesures sanitaires nécessaires à la bonne gestion des entreprises et des agents afin de respecter les mesures barrières recommandées, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, pour un montant total de 19 605.85 € HT, soit 23 527.02 € TTC décomposé comme suit :

- Mise en place d'un nettoyage quotidien et une désinfection suivant les recommandations OPPBTP, phase 1, pour un montant de 5 798.10 € HT.

- Mise en place d'un nettoyage quotidien et une désinfection suivant les recommandations OPPBTP, phase 2, pour un montant de 2 730.75 € HT
- Mise en œuvre d'une modification de l'aménagement de la base vie pour un montant de 3 718.00 € HT
- Prolongation de la location de la base vie pour un montant de 7 359.00 €HT

L'aménagement de la piste cyclable du pont Main pour un montant de 9 388.55 €HT, décomposé comme suit :

- Réalisation d'une bande cyclable avec des clous spécifiques pour un montant de 3587.22 €HT.
- Réalisation d'une piste cyclable au niveau des arrêts de bus, en résine gravillonnée pour un montant de 5 511.33 €HT
- Réalisation d'un marquage « arrêt de bus » à la résine pour un montant de 290.00 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	1 944 855,87
Avenant n°1 €HT	130 616,40
Avenant n°2 €HT	2 880,00
Avenant n°3 €HT	99 716,80
Avenant n°4 €HT	25 703.88
Avenant N°5 €HT	28 994.40
Montant après avenant €HT	2 232 767.35
TVA 20%	446 553.47
Montant €TTC	2 679 320.82

Les devis en annexe décrivent les prestations objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A Chauray, le	A Niort, le
COLAS CENTRE OUEST La personne habilitée	Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation

COLAS CENTRE OUEST - AGENCE NIORT
 582 route de Paris - BP 20020
 79182 CHAURAY
 Tél : 05 49 08 06 58
 Fax : 05 49 08 06 72
 SIRET : 32 933 888 300 989

COMMUNE DE NIORT
 1 PLACE MARTIN BASTARD
 79000 NIORT

Nos réf : OF-2018020002-0039
 Dossier suivi par : Arnaud VIVIER

CHAURAY, le 30 avril 2020
 Page 1/2

NIORT- VILLE DE NIORT- Aménagement de parc urbain Port Boinot réhabilitation de bâtiments et aménagements des espaces publics lot 1- terrassement - dépollution - voirie - assainissement Covid 19

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U.	QUANTITÉ	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
01	NÉTOYAGE BASE VIE				
01	Nétoyage Base Vie La quantité est par semaine Entretien de la base vie avec 1 agent de 9h00 à 12h00 et de 14h à 17 h00 Durant cette plage Horaire l'agent fera l'entretien complet de la base vie en incluant la désinfection de l'ensemble des points de contact (avec un passage au maximum toutes les 2heures)	SE	7,00	828.30	5 798,10 €
01-2	Nétoyage base vie Phase 2 1 nettoyage complet le matin plus un nettoyage uniquement des sanitaire l'après-midi à partir du 01/07/2020 La quantité est par semaine Reste à faire pour chaque personnel une désinfection des toilettes avant chaque usage avec le pulvérisateur mis à disposition	se	5,00	546.15	2 730,75 €
	SOUS-TOTAL - NÉTOYAGE BASE VIE				8 528.85 €
02	BASE VIE				
02	Modification de la base vie	U	1,00	3 718.00	3 718,00 €
03	Location base vie	MO	3,00	2 453.00	7 359,00 €
	SOUS-TOTAL - BASE VIE				11 077.00 €

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 30 jours date de facture

Se référer à nos conditions générales de travaux détaillées au verso de la première page

Fait à CHAURAY, le 30 avril 2020
 Chef d'Agence
 Maxime LE BRUN

MONTANT TOTAL H.T.	19 605,85 €
TVA 20%	3 921,17 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	23 527,02 €

SAS COLAS - Agence NIORT
 582, route de Paris - BP 20020
 79182 CHAURAY CEDEX
 Tél. : 05.49.08.06.58 - Fax : 05.49.08.06.72
 SIRET 7529 338 883 0009 - APE 7412
 SAS capital de 7 449 303 € - TVA FR 75 329 338 883



Date et Signature du client
 Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
 BON pour ACCORD"

La Directrice Générale des Services Techniques

(Signature)
 Gwénaëlle DUBÉE



CENTRE-OUEST

COLAS CENTRE OUEST - AGENCE NIORT
582 route de Paris - BP 20020
79182 CHAURAY
Tél : 05 49 08 06 58
Fax : 05 49 08 06 72
SIRET : 32 933 888 300 989

COMMUNE DE NIORT
1 PLACE MARTIN BASTARD
79000 NIORT

Nos réf : OF-2018020002-0040
Dossier suivi par : Arnaud VIVIER

CHAURAY, le 27 février 2020
Page 1/1

**NIORT- VILLE DE NIORT- Aménagement de parc urbain Port Boinot Pont Main Bande Cyclable clou
D150 Quai Bus**

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

N°	DÉSIGNATION DES OUVRAGES	U	QUANTITÉ	P.U. HT (€)	MONTANT HT (€)
01	PONT MAIN				
02	Bande Cyclable				
02.05	Clou Fonte d150 oxiru	U	26,00	137.97	3 587,22 €
	Sous-Total - Bande Cyclable				3 587,22 €
03	Résines				
03.02	Résines gravillonné V2 Mélange 6/10 90% diorite6/10 10 %	M2	57,00	96.69	5 511,33 €
	Sous-Total - Résines				5 511,33 €
C007	Marquage à la resine à chaud				
c007-07	Arrêt de bus couleur jaune	U	2,00	145.00	290,00 €
	Sous-Total - Marquage à la resine à chaud				290,00 €
	Les Travaux devront être réalisés sous alternat pour assurer la sécurité du personnel				
	SOUS-TOTAL - PONT MAIN				9 388,55 €

Conditions de règlement : EFT (Virt) - 30 jours date de facture

Se référer à nos conditions générales de travaux détaillées au verso de la première page

MONTANT TOTAL H.T.	9 388,55 €
TVA 20%	1 877,71 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	11 266,26 €

Fait à CHAURAY, le 27 février 2020
Chef d'Agence

Maxime LE BRUN
SAS COLAS - Agence NIORT
 582, route de Paris - BP 20020
 79182 CHAURAY CEDEX
 Tél. : 05.49.08.06.58 - Fax : 05.49.08.06.72
 SIRET 329 338 888 00989 - APE 4211Z
 SAS capital de 7 449 303 € - TVA FR 75 329 338 883

Date et Signature du client
Précédé de la mention "LU et APPROUVE,
"BON pour ACCORD"
Pour le Maire de Niort
et par délégation
La Directrice Générale des Services Techniques



Gwénaëlle DUBÉE

COLAS CENTRE OUEST

Siège Social : 2, rue Gaspard Coriolis - 44300 Nantes / **Adresse postale** : 2, rue Gaspard Coriolis - CS 80791 - 44307 Nantes Cedex 3

Tél. : 02 28 01 02 03 - Fax. : 02 28 01 01 49

SAS au capital de 7 449 383 € - 329 338 883 RCS Nantes - Siret : 329 338 883 00302 - TVA FR 75 329338883 - APE 4211Z

colas.com

Les conditions générales de vente figurant au verso sont de rigueur et l'emportent sur toutes les autres conditions générales





VILLE DE NIORT

(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A006
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT 6 – ESPACES VERTS ET ARROSAGE

Avenant n° 10

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

Le Groupement SARL POITOU PAYSAGE (mandataire) / BOUCHER TP PAYSAGE / EIVE situé à la ZI de la Naurais Bachaud – 86 530 NAINTRE

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 12 juin 2018.

L'avenant n°1 met en cohérence certains prix du BPU avec le DQE.

L'avenant n°2 concerne le renforcement de la berge de la Sèvre par enrochements.

L'avenant n°3 concerne une moins value puisque certaines plantations seront réalisées par les équipes du service Jardin Espaces Naturels.

L'avenant n°4 modifie le nombre d'heures d'insertion prévu au contrat (sans incidence financière pour la Ville).

L'avenant n°5 concerne le déplacement du réseau d'arrosage et la mise en place de bastinges complémentaires.

L'avenant n°6 concernait le changement de gazon et la modification du système d'arrosage des plantes vivaces et arbustes.

L'avenant n° 7 concernait la pose de sous-compteurs et la modification du revêtement en périphérie des jeux d'eau pour éviter les ravinements.

L'avenant n°8 concernait l'adaptation de la végétalisation des gradins du bief et le renforcement de la végétation sur les berges.

L'avenant n°9 concernait l'installation de haubans, la modification des supports de plantes, la modification de la palette végétale, l'installation de plantations complémentaires, la mise en place de gazon fleuri, de programmeur d'arrosage et de bacs de plantations.

Un nouvel ajustement est nécessaire compte-tenu d'un complément d'aménagements, indispensable à la mise en conformité des accès aux personnes à mobilité réduite.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°10 a pour objet :

- Une adaptation de la profondeur des conches au niveau des passerelles d'accès au Séchoir, pour mise en conformité avec les normes sur les hauteurs de chute pour un montant de 2 744,63 €HT

En raison de la crise du COVID :

- Les plantations des bassins botaniques sont prises en charge par l'entreprise titulaire pour un montant de 711,71 €HT
- Le gazon de placage est supprimé et remplacé par un gazon rustique de pré-verdissement , et un gazon traditionnel pour une moins value de - 8 008,00 €HT
- Il est nécessaire d'assurer l'entretien des espaces verts du site dans l'attente de son ouverture à la fin de l'été 2020 : tonte de la grande prairie, de la berge douce, fauchage du Jardin du Marais Mouillé pour un montant de 7 276,50 € HT.

ARTICLE 2 MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	713 258,12
Avenant n°1 €HT	639,20
Avenant n°2 €HT	41 092,50
Avenant n° 3 €HT	- 31 965,80
Avenant n°4 €HT	/
Avenant n°5 €HT	3 482,32
Avenant n°6 €HT	14 417,20
Avenant n°7 €HT	6 491,90
Avenant n° 8 €HT	6 653.35
Avenant n° 9 €HT	14 888.78
Avenant n°10 €HT	2 724.84
Montant après avenant €HT	771 682.41
TVA 20%	154 336.48
Montant €TTC	926 018.89

Les devis en annexe décrivent les prestations objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A Naintré, le	A Niort, le
POITOU PAYSAGE (mandataire) La personne habilitée	Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation

Poitou Paysage

Z.I. Naurais Bachaud - 86530 NAINTRE

Tél : 05 49 90 75 31 - Courriel : poitou.paysage@wanadoo.fr

Siret : 333 099 836 00038 - TVA INTRA : FR 88 333 099 836 - APE : 8130 Z

Sarl au capital de 103 320 €

VILLE DE NIORT

A l'Attention de Monsieur FRANCIS BONNIN

1 PLACE MARTIN BASTARD

SERV. MARCHES PUBLICS CS 58755

79027 NIORT CEDEX

Naintré, le 11-06-2020




REHAUSSEMENT FOND DE CONCHES

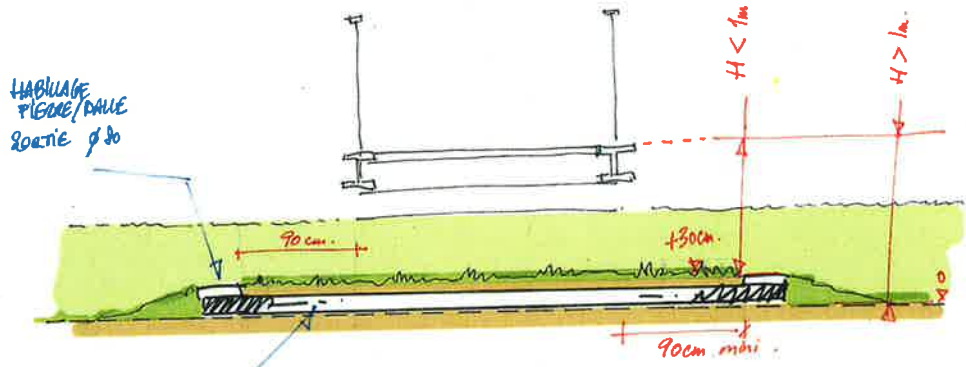
DEVIS N° 200000239

Réf/client : NIORT

Affaire suivie par M CLAUDINE COUTURIER

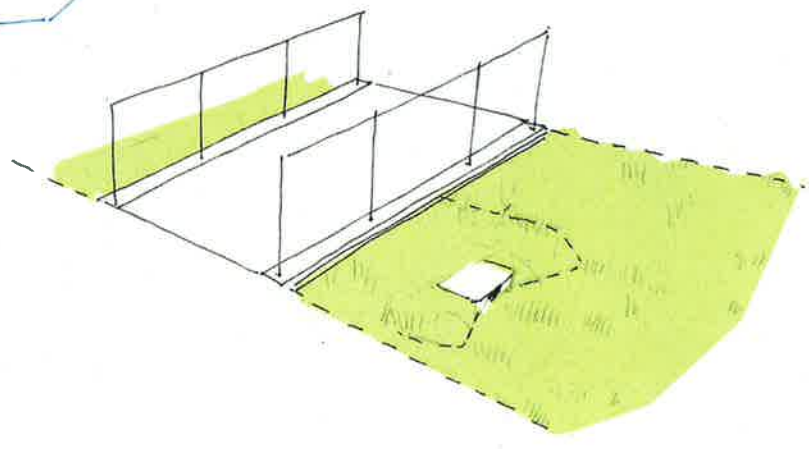
Désignation	TVA	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT Euro
<u>INTERVENTION SUR CONCHES</u>					
PN 118 Remblaiement sous les 3 passerelles d'accès aux séchoir comprenant réalisation des plans d'exécution, fourniture et pose de tuyaux PVC diamètre 80 (3 unités par passerelle), Fourniture et mise en oeuvre de terre végétale à la brouette, réglage avec forme de talus pour raccordement au fond de conche, engazonnement. Epaisseur de rechargement entre 20 et 30cm. - Passerelle coté bief: 2m3 de terre - Passerelle coté marais mouillé: 3m3 de terre - Passerelle coté prairie: 3.80 m3 de terre.		3	1.00	ENS 2554.00	2554.00
OPTION FIBRE COCO POUR STABILISATION					
6.3.1 Fourniture et mise en oeuvre de paillage en fibre coco pour berges et serre/préau, conformément aux documents techniques et spécifications du maître d'œuvre sur site, y compris : - Terrassements complémentaires en déblais-remblais pour obtenir des formes de pentes douces, - Compactage léger, - Fourniture et mise en oeuvre de géotextiles biodégradables tissés en coco type H2M5 (SO.GE.BIO) de 740g/m ² - mailles		3	31.25	M2 6.10	190.63
à reporter ...					2744.63

Désignation	TVA	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT Euro
				Report ...	2744.63
<i>9x8/dm ou similaire, - Fourniture et mise en oeuvre d'agrafes crantées en U diam. 4 mm, 20X20X20cm, 2U/m² - Enfouissement du géotextile sur les bords, - Toute sujétion.</i>					
Montant INTERVENTION SUR CONCHES ...					2744.63
Montant Devis ...					2744.63
					
					
<p>Pour le Maire de Niort et par délégation La Directrice Générale des Services Techniques</p>  <p>Gwénaëlle DUBÉE</p>					
Montant		Montant H.T.	% TVA	Montant T.V.A.	TTC EURO
2 744.63		2 744.63	20.00	548.93	3 293.56



BASE FIC Ø 80

HABILLAGE PIERRE/DAUVE 20cm Ø 80



BET Boinot
 PHYTOURB
 12/06/2020
 M

Poitou Paysage

Z.I. Naurais Bachaud - 86530 NAINTRE

Tél : 05 49 90 75 31 - Courriel : poitou.paysage@wanadoo.fr

Siret : 333 099 836 00038 - TVA INTRA : FR 88 333 099 836 - APE : 8130 Z

Sarl au capital de 103 320 €

VILLE DE NIORT

A l'Attention de Monsieur FRANCIS BONNIN

1 PLACE MARTIN BASTARD

SERV. MARCHES PUBLICS CS 58755

79027 NIORT CEDEX



Naintré, le 16-06-2020

PLANTATION BASSINS BOTANIQUES

DEVIS N° 200000246

Réf/client : NIORT

Affaire suivie par M. CLAUDINE COUTURIER

Designation	TVA	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT Euro
<u>PLANTATION VEGETAUX AQUATIQUES</u>					
Plantation de plantes aquatiques dans les bassins botaniques					
- Godet 9		3	104.00 U	2.00	208.00
- Conteneur 2l		3	42.00 U	3.80	159.60
- Conteneur de 12l		3	4.00 U	8.90	35.60
PAILLAGE EN POUZOLANE 4/6		3	21.88 M ²	14.10	308.51
Fourniture et mise en oeuvre d'un paillage en pouzzolane en finition dans les bacs de plantation. Epaisseur 3cm - bac de diamètre 88 cm * 36u = 21.88 m ²					
Montant PLANTATION VEGETAUX AQUATIQUES ...					711.71
Montant Devis ...					711.71
  <p>Pour le Maire de Niort et par délégation La Directrice Générale des Services Techniques <i>Gwénaëlle DUBÉE</i></p>					
Montant		Montant H.T.	% TVA	Montant T.V.A.	TTC EURO
711.71		711.71	20.00	142.34	854.05

PN 119
PN 120
PN 121

PN 117

y compris garantie de reprise, travaux de pavage, toute sytém



VILLE DE NIORT
Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT Cedex

Affaire suivie par Mr Ludovic THIOT
PORT BOINOT
GRANDE PRAIRIE

Niort, le 12 juin 2020

DEVIS ESTIMATIF N° 2020/0357

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €
Engazonnement juin				
6.2 13 Labour, hersage amendement et nivellement fin des surfaces à engazonner.	1200	M2	0,80	960,00
6 7 3 Réalisation d'engazonnement spécifique de la grande prairie.	1200	M2	1,40	1680,00
Réserves : Au vue de la période d'intervention, nous ne pouvons garantir la bonne levée et le développement homogène du gazon.				
Pour acceptation (le délai de validité de ce devis est de deux mois) : . Retourner un exemplaire de ce devis après l'avoir signé				
Bon pour accord	Bon pour exécution			
Signature	Signature Pour le Maire de Niort et par délégation La Directrice Générale des Services Techniques  Gwénaëlle DUBÉE			
Montant HT €		% TVA	Montant T.V.A.	Mont TTC €
2 640,00	2 640,00	20,00	528,00	3 168,00



eive

Parcs & Jardins | Espaces Naturels
Création et Entretien

VILLE DE NIORT
Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT Cedex

Affaire suivie par Mr Ludovic THIOT
PORT BOINOT
TRAVAUX D'ENTRETIEN

Niort, le 12 juin 2020

DEVIS ESTIMATIF N° 2020/0356

Désignation	Quantité	Unité	Prix unitaire	Mont HT €
Entretien de la berge Douce				
Tonte des gazons avec ramassage et évacuation des déchets de coupes y compris finition au rotofil. PN 122	5	Int	96,50	482,50
Nettoyage du secteur comprenant le fraisage des parties non engazonnées. PN 123	2	Int	177,00	354,00
Entretien du marais mouillé				
Nettoyage du secteur comprenant la fauche avec ramassage et le fraisage des parties prairie du marais mouillé. PN 124	2	Int	2540,00	5080,00
Entretien de la grande prairie				
Tonte des gazons avec ramassage et évacuation des déchets de coupes y compris finition au rotofil et roulage après la 1er tonte. PN 125	4	Int	215,00	860,00
Entretien des abords de la base vie				
Tonte des gazons avec ramassage et évacuation des déchets de coupes y compris finition au rotofil. PN 126	4	Int	125,00	500,00

Désignation

Quantité

Unité

Prix unitaire

Mont HT €

Pour acceptation (le délai de validité de ce devis est de deux mois) :

. Retourner un exemplaire de ce devis après l'avoir signé

Bon pour accord

Bon pour exécution

Signature

Signature



Pour le Maire de Niort
et par délégation
La Directrice Générale des Services Techniques

Gwénaëlle DUBÉE

Imprimé sur papier recyclé, diffusion blanche, au chlore

Montant HT €
7 276,50

7 276,50

% TVA
20,00

Montant T.V.A.
1 455,30

Mont TTC €
8 731,80





VILLE DE NIORT

(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A004
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT 4 – OUVRAGES METALLIQUES

Avenant n° 6

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société BOIS LOISIRS CREATIONS située à la Ceriseraie – 44 850 SAINT MARS DU DESERT représenté par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 12 juin 2018.

L'avenant 1 concernait des études pour la modification des passerelles métalliques du jardin du marais mouillé suite aux préconisations de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).

L'avenant 2 portait sur des prescriptions en matière d'esthétique sur les garde-corps des escaliers et les passerelles notamment suite aux recommandations de l'A.B.F. L'avenant 2 a également permis de compléter le dispositif de passage des câbles d'éclairage public sur les passerelles et des travaux de maçonnerie pour permettre l'implantation des poteaux d'appui de la passerelle longeant le pont Main.

L'avenant 3 concerne le remplacement d'une clôture.

L'avenant n° 4 avait pour objet le rehaussement de l'escalier du jardin de la Maison patronale dans l'alignement du Pont Main suite à des incohérences du plan topographique.

L'avenant n° 5 concernait l'habillage en sous-face de la passerelle du CAC.

Un nouvel ajustement est nécessaire compte-tenu d'un complément d'aménagements, indispensable à la mise en conformité des accès aux personnes à mobilité réduite.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n° 6 a pour objet la mise en place d'une main-courante sur les platelages de la serre pour un montant de 510.00 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	862 737,39
Avenant n°1 €HT	11 340,00
Avenant n°2 €HT	25 377,00
Avenant n° 3 €HT	6 947,00
Avenant n°4 €HT	5 825,00
Avenant n° 5 €HT	5 577.60
Avenant n°6 €HT	510.00
Montant après avenant €HT	918 313.99
TVA 20%	183 662.80
Montant €TTC	1 101 976.79

Le devis en annexe décrit les prestations objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A Saint Marc du Désert, le	A Niort, le
BOIS LOISIRS CREATIONS La personne habilitée	Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation



**BOIS LOISIRS
CRÉATIONS**

La Ceriseraie
44 850 SAINT MARS DU DESERT
Tel : 02 40 52 77 29
Fax : 02 40 52 77 63

VILLE DE NIORT
BP 516
79022 NIORT CEDEX

Tel : 05 49 78 79 80
Fax : 05 49 78 73 73

ST MARS DU DESERT, le 11/06/2020

PROJET : **30429**
AFFAIRE : **LOT 4-TRAVAUX AMENAGEMENT PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION BATIM. ET AMENAGEMENT ESPACES PUBLI**
LOT
DEVIS N° : **20060086**
CHARGÉ D'ÉTUDE : **Marie RIDEL**

PROPOSITION DE PRIX

Réf.	Désignation	Quantité	Un	Prix Unitaire	Montant H.T.
PN 14	FOURNITURE D'UNE MAIN COURANTE	1,00	E	510,00 €	510,00 €
	Fourniture d'une main courante supplémentaire sur escalier bois suite à la demande du bureau de contrôle				
	Total : FOURNITURE D'UNE MAIN COURANTE				510,00 €

Validité de l'offre : 3 mois Si acceptation du devis : nous retourner un exemplaire daté, signé précédé de la mention "bon pour accord" ou bien un bon de commande. Conditions de règlement : - Virement comptant	TOTAL GENERAL HT	510,00 €
	TVA 20,00 %	102,00 €
	TOTAL GENERAL TTC	612,00 €



Pour le Maire de Niort
et par délégation
La Directrice Générale des Services Techniques

[Signature]
Gwénaëlle DUBÉE



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A013
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT C04 – Revêtements de sols

Avenant n° 3

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société NAUDON PENOT, ZA Les Grands Ravards, 79410 SAINT GELAIS représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 16 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait la fourniture et pose de trappes à carreler dans 4 sanitaires du hangar.

L'avenant n°2 concernait des modifications des prestations au sol dans le Séchoir et le Hangar et diverses adaptations liées à la modification du Pôle des Itinérances pour permettre la création d'une seconde douche et transformer l'espace vestiaire en espace de stationnement vélos pour les itinérants.

Des nouveaux ajustements de travaux sont nécessaires.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°3 a pour objet la fourniture et la pose d'un carrelage dans les locaux « poubelles » et « stockage » en lieu et place de la peinture initialement prévue, pour un montant de 2 325.61 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	61 676,68
Avenant n°1 €HT	646,40
Avenant n°2 €HT	-476.17
Avenant n°3 €HT	2 325.61
Montant après avenant €HT	64 172.52
TVA 20%	12 834.50
Montant €TTC	77 007.02

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A Saint Gelais, le NAUDON PENOT La personne habilitée	A Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation
---	--



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A015
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT D02 – ELECTRICITE COURANTS FORTS, COURANTS FAIBLES

Avenant n° 4

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société INEO ATLANTIQUE située 7 rue Ampère – ZAC de la Gesvrine – 44 240 LA CHAPELLE SUR ERDRE représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le remplacement du système de contrôle d'accès, l'ajout de divers contrôles d'accès, le remplacement de modèles de luminaires, la mise en peinture des chemins de câble et leurs supports ainsi que l'adaptation des luminaires dans le cadre de la mise en accessibilité des plafonds des circulations et de l'office de réchauffage du séchoir.

L'avenant n°2 concernait la mise en place d'une détection incendie dans le local technique de R+1 du Hangar, diverses mises au point techniques et la mise en place d'alimentation électrique pour les stores de l'atrium, des verrières et des lanterneaux ainsi que des ouvrants de désenfumage.

L'avenant n°3 concernait

- La modification du système de contrôle anti-intrusion .
- L'ajout d'un contrôle d'accès et d'un système anti-intrusion sur la porte d'accès au Pôle des Itinérances et sur les portes extérieures du local poubelles
- L'ajout de luminaires et d'un dispositif de gradation dans la serre fermée.
- Diverses adaptations liées à la modification du Pôle des Itinérances du Hangar .
- Diverses modifications dans le Séchoir.
- L'ajout de câblage et prise électrique dans le local arrosage .
- L'adaptation et la modification des terminaux électriques dans le kiosque-bar .

Des nouveaux ajustements de travaux sont nécessaires.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

L’avenant n° 4 a pour objet d’ultimes travaux, notamment la modification des baes dans le séchoir, la suppression de l’interphone de sécurité, la modification du dispositif pour les malentendants, la modification de la centrale de type 1 et de l’éclairage pour un montant en moins-value de -159.31 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	314 775,30
Avenant n°1 €HT	845,29
Avenant n°2 €HT	34 958,91
Avenant n°3 €HT	16 229.69
Avenant n°4 €HT	-159.31
Montant après avenant €HT	366 649.88
TVA 20%	73 329.98
Montant €TTC	439 979.86

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A La Chapelle sur Erdre, le INEO ATLANTIQUE La personne habilitée	A Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation
---	--



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A011
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT C02 – Menuiseries intérieures

Avenant n° 5

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société MENUISERIE GIRARD située 43 rue du Colombier – 79 200 LE TALLUD représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le remplacement de deux portes bois du futur kiosque du Hangar.

L'avenant n°2 concernait la suppression de l'organigramme, des cylindres, des clés, de miroirs...

D'autres ajustements sont rendus nécessaires :

L'avenant n°3 concernait l'ajout de trappes d'accès aux coffres techniques dans le bâtiment du Séchoir, d'une bande medium et la modification de la finition du parquet du second étage du Séchoir.

L'avenant n°4 concernait la mise en œuvre de modifications diverses au niveau du Séchoir et du Hangar , des adaptations dans le kiosque-bar.

Des nouveaux ajustements de travaux sont nécessaires.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°5 a pour objet :

- D'ultimes travaux nécessaires au parachèvement des travaux dans les bâtiments séchoir et hangar pour un montant de 3 652.00 €HT.
- L'adaptation de la banque d'accueil du séchoir entraînant une moins value de – 462.00 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	212 079,98
Avenant n°1 €HT	- 666,20
Avenant n°2 €HT	- 6 930,65
Avenant n°3 €HT	- 11 747,31
Avenant n° 4 €HT	- 878.05
Avenant n°5 €HT	3 190.00
Montant après avenant €HT	195 047.77
TVA 20%	39 009.55
Montant €TTC	234 057.32

Les devis en annexe décrivent les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

Au Tallud, le	A Niort, le
MENUISERIE GIRARD La personne habilitée	Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation



Marché n° 18223M004
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT C05 – Peinture, Revêtements muraux

Avenant n° 5

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société ARMONIE DECO située 272 rue du Pied Griffier – 79 180 CHAURAY représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 12 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le changement du complexe de couverture sur le bâtiment Hangar.

L'avenant n°2 portait sur la mise en peinture des gaines de ventilation et leurs supports dans tous les locaux du séchoir (hors locaux techniques) afin d'homogénéiser l'appréhension visuelle des différents réseaux cheminant en sous face des planchers du séchoir et de limiter l'impact visuel de ces organes à caractère technique.

L'avenant n°3 concernait l'application d'un produit isolant sur les bois de charpente du séchoir.

L'avenant n°4 concernait des modifications des prestations au sol dans le Séchoir et le Hangar.

Des nouveaux ajustements de travaux sont nécessaires.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°5 a pour objet :

- La modification de prestations prévues au sol dans les locaux « poubelles » et « stockage ».
 - Elargissement de la zone de peinture EPOXY pour un montant de 1 150.89 €HT
 - Finition sur plaques de plâtre complémentaires pour un montant de 2 382.20 €HT
 - Suppression de la prestation de peinture murale entraînant une moins-value de -2 195.47 €HT
- Suppression d'une prestation en doublon avec le lot B01-Charpente métallique entraînant une moins-value de – 13 460.16 €HT

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	125 101,91
Avenant n°1 €HT	- 11 717,55
Avenant n°2 €HT	13 000,00
Avenant n°3 €HT	2 516,45
Avenant n°4 €HT	-4 345.61
Avenant n°5 €HT	-12 122.54
Montant après avenant €HT	112 432.66
TVA 20%	22 486.53
Montant €TTC	134 919.19

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A Chauray, le ARMONIE DECO La personne habilitée	A Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation
--	--



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A014
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT D01 – CVC, plomberie

Avenant n° 5

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

Le groupement HERVE THERMIQUE (mandataire) / AUGER située 31 rue Pied de Fond – CS 18 626 – 79 026 NIORT Cedex représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait le remplacement des gaines hydrauliques.

L'avenant n°2 concernait notamment la modification des descentes d'eaux pluviales, le remplacement de robinets et la suppression de mobiliers.

L'avenant n°3 concernait l'installation de deux chaudières gaz à condensation de 120 kw chacune.

L'avenant n°4 concernait le transfert des prestations de descentes eaux pluviales de la serre de ce lot au lot C03-Métallerie-Serrurerie ainsi que le dédoublement des gaines de traitement d'air, diverses adaptations liées à la modification du Pôle des Itinérances du Hangar , diverses modifications dans le kiosque.

Des nouveaux ajustements de travaux sont nécessaires.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°5 a pour objet la mise en œuvre de points d'eau complémentaires, dans le Hangar, ainsi que la prise en charge des réseaux en extérieur pour un montant de 1 057.39 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	741 983,57
Avenant n°1 €HT	29 580,13
Avenant n°2 €HT	- 493,67
Avenant n°3 €HT	19 209,71

Avenant n°4 €HT	788.55
Avenant n°5 €HT	1 057.39
Montant après avenant €HT	792 125.68
TVA 20%	158 425.13
Montant €TTC	950 550.82

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A Niort, le HERVE THERMIQUE La personne habilitée	A Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation
---	--



Marché n° 18223M013
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT C01 – Cloisons, doublages et faux-plafonds

Avenant n° 6

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société MENUISERIE GIRARD située 43 rue du Colombier – 79 200 LE TALLUD représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 5 novembre 2018.

L'avenant n°1 concernait le remplacement d'un mur en aggloméré de ciment par la mise en œuvre d'un cloisonnement léger ainsi que diverses modifications et adaptations des prestations de plâtrerie.

L'avenant n°2 concernait le remplacement des plaques de plâtres par un plafond démontable dans le hangar et le séchoir.

Des ajustements sont rendus nécessaires dans le Séchoir et le Hangar :

- Les parois intérieures du séchoir, entre les files 1 & 2, tous niveaux, ne sont pas aptes à recevoir une simple peinture : les travaux de purge et de démolition ont occasionné une alération importante sur l'état des parois ; la cage d'escalier sera cependant conservée dans son état actuel
- Le local technique dans le comble Nord du séchoir ainsi que divers encoffrements initialement prévus paraissent inutiles
- Le doublage intérieur du local arrosage du Hangar n'est pas résistant à l'eau. Or, pour une question de planning, il est nécessaire d'anticiper les finitions intérieures

L'avenant n° 3 portait sur la fourniture et la mise en place de plaques de plâtre dans la partie accès Nord du Séchoir, la suppression de locaux techniques et d'encoffrements dans le Séchoir, la fourniture et la mise en place de doublage résistant à l'eau dans le local arrosage du Hangar.

L'avenant n°4 concernait la mise en place de plaques BA13 dans les sanitaires du hangar et la régularisation d'une erreur matérielle constatée à l'avenant N°3.

L'avenant n°5 concernait la mise en œuvre de modifications diverses au niveau du Séchoir et du Hangar.

Des nouveaux ajustements de travaux sont nécessaires.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

L’avenant n° 6 a pour objet l’adaptation de l’encoffrement suite aux précédentes modifications de la charpente métallique du Hangar pour un montant de 2 858.10 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	185 710,66
Avenant n°1 €HT	425,47
Avenant n°2 €HT	-905,31
Avenant n°3 €HT	5 733,72
Avenant n°4 €HT	2 290,57
Avenant n°5 €HT	7 296.65
Avenant n°6 €HT	2 858.10
Montant après avenant €HT	203 409.86
TVA 20%	40 681.97
Montant €TTC	244 091.83

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

Au Tallud, le MENUISERIE GIRARD La personne habilitée	A Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation
---	--



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A016
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT D03 – APPAREILS ELEVATEURS

Avenant n° 2

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, Jérôme BALOGE, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société OTIS située 3 place de la Pyramide – 92 800 PUTEAUX représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concernait la fourniture et pose d'une carte électronique recevant les contacts délivrés par lecteurs de badge, la pose du lecteur de badge et la reprogrammation du système d'appel en cabine ainsi que des essais.

Des nouveaux ajustements de travaux sont nécessaires.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°2 a pour objet la mise en place d'un contrôle d'accès dans l'ascenseur pour un montant de 750.00 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHE

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	25 900,00
Avenant n°1 €HT	600,00
Avenant n°2 €HT	750,00
Montant après avenant €HT	27 250,00
TVA 20%	5 450,00
Montant €TTC	32 700,00

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A PUTEAUX , le	A Niort, le
OTIS La personne habilitée	Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation



VILLE DE NIORT
(DEUX SEVRES)

Marché n° 18223A012
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT C03 – Métallerie - serrurerie

Avenant n° 3

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société BGN sise 10, rue Jacques Cartier – ZA de Beaussais – 79 2260 LA CRECHE représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concerne la dissimulation de coffrets et l'installation d'un garde-corps.

Il convient d'effectuer des modifications techniques et esthétiques en lien avec les portes des locaux techniques et des toilettes publiques.

L'avenant N°2 concerne le remplacement des butées simples par une butée à ressort et la mise en place d'un habillage de façade pour la porte des toilettes publiques.

L'avenant N°3 concerne divers ouvrages de serrurerie à réaliser dans le Séchoir au droit de la Trémie , la mise en place d'un isolant côté intérieur de la porte persiennée du local courant faible du Hangar, la fourniture et la pose d'un garde-corps au niveau du Séchoir et le déplacement de la croix de Saint-André de la serre.

Des nouveaux ajustements de travaux sont nécessaires.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

L'avenant n°4 pour objet l'annulation du déplacement de la croix de Saint-André de la serre pour un montant en moins-value de – 3 180.00 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	57 074,61
Avenant n°1 €HT	3 652,16
Avenant n°2 €HT	803,00
Avenant n°3 €HT	5 224.90
Avenant N°4 €HT	-3 180.00
2Montant après avenant €HT	63 574.67
TVA 20%	12 714.94
Montant €TTC	76 289.61

Le devis en annexe décrit la prestationas annuléas, objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A La Crèche, le BGN La personne habilitée	A Niort, le Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation
---	--

VILLE DE NIORT
1 Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT CEDEX

DEVIS N° D190679 V2

Notre référence : BM / MC

LA CRECHE, Le 6 janvier 2020.

OBJET : PORT BOINOT - Lot B01 - Modification stabilité

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre offre commerciale relative au projet cité en objet.

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Total H.T
	PLUS-VALUE éventuelle pour déplacement de la croix en zone verrière du bâtiment Hangar. Finition : dito reste du bâtiment	ENS	1,00	3 180,00	3 180,00

MONTANT H.T	3 180,00
TVA 20%	636,00
MONTANT T.T.C.	3 816,00

Validité de notre offre : 1 mois

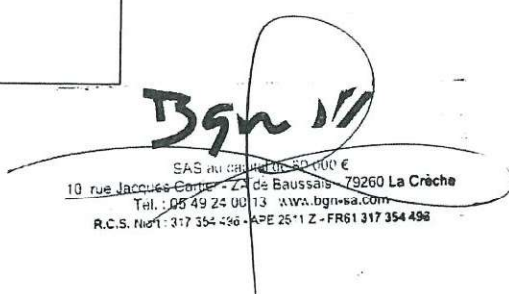
Conditions de règlement : par chèque ou par traite à 30 jours
Acompte 30% à la commande

Souhaitant que notre proposition sera à votre convenance.

Recevez, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Veuillez nous retourner un exemplaire daté et signé avec la mention "Bon pour accord"

Bernard MOULENE


SAS au capital de 80 000 €
10 rue Jacques Cartier - ZA de Baussais - 79260 La Crèche
Tél. : 05 49 24 00 13 - www.bgn-sa.com
R.C.S. N°01: 317 354 496 - APE 2511 Z - FR61 317 354 496



Marché n° 18223A010
MARCHE DE TRAVAUX POUR L'AMENAGEMENT DU PARC URBAIN PORT BOINOT
REHABILITATION DE BATIMENTS ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS
LOT B04 – Menuiseries extérieures, occultations

Avenant n° 8

Entre :

La Ville de Niort, représentée par son Maire en exercice, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du

d'une part,

Et :

La société BGN sise 10, rue Jacques Cartier – ZA de Beaussais – 79 260 LA CRECHE représentée par

d'autre part,

Il est tout d'abord rappelé ce qui suit :

Le marché a été notifié le 13 juillet 2018.

L'avenant n°1 concerne le remplacement de deux portes bois du futur kiosque du Hangar initialement prévues par des portes aluminium.

L'avenant n°2 concerne l'installation de vitrages solaires performants et de pannes supplémentaires pour le support de la verrière du séchoir.

L'avenant n°3 porte sur le remplacement des cornières d'angle ainsi que la mise en place de profils métalliques omégas devant les poteaux métalliques de la façade pour des raisons d'esthétique.

L'avenant n°4 porte sur l'adaptation des équipements de portes et la modification des systèmes d'arrêt de portes.

L'avenant n°5 porte sur la réalisation d'une plateforme de circulation pour la pose des châssis vitrés.

L'avenant N°6 porte sur la mise en œuvre de plats acier.

L'avenant N°7 concerne diverses adaptations au Hangar et dans le Séchoir, ainsi que la suppression de certains ouvrages réalisés dans le cadre du lot C03-Métallerie.

Des nouveaux ajustements de travaux sont nécessaires.

Il est en conséquence convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE L’AVENANT

L’avenant n°8 a pour objet la motorisation des stores du Séchoir pour un montant de 7 805.22 €HT.

ARTICLE 2 – MONTANT DU MARCHÉ

Le nouveau montant du marché est le suivant :

Montant initial €HT	983 551,15
Avenant n°1 €HT	4 912,00
Avenant n°2 €HT	- 10 355,57
Avenant n°3 €HT	21 500,00
Avenant n°4 €HT	28 612,65
Avenant n°5 €HT	1 218,00
Avenant n°6 €HT	1 460,00
Avenant n°7 €HT	5 188.66
Avenant n°8 €HT	7 805.22
Montant après avenant €HT	1 043 892.11
TVA 20%	208 778.42
Montant €TTC	1 252 670.53

Le devis en annexe décrit les prestations, objet du présent avenant.

ARTICLE 3-AUTRES DISPOSITIONS

Le titulaire renonce à tous recours ultérieurs pour tout différend relatif à des faits antérieurs au présent avenant.

ARTICLE 4-FORCE EXECUTOIRE

Les dispositions du présent avenant seront exécutoires à compter de sa notification.

Fait en un exemplaire original

A La Crèche, le	A Niort, le
BGN La personne habilitée	Le Pouvoir Adjudicateur, Pour le Maire de Niort Et par Délégation

VILLE DE NIORT
1 Place Martin Bastard
CS 58755
79027 NIORT CEDEX

DEVIS N° D200445

Notre référence : BM / FN

LA CRECHE, Le 25 juin 2020.

OBJET : Travaux supplémentaires (motorisation stores int.)
Lot B04 - Menuiseries Extérieures
Aménagement Port Boinot Niort
Référence chantier BGN N° 18-128

Monsieur,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après notre offre commerciale relative au projet cité en objet.

N°	Désignation	Unité	Quantité	P.U	Total H.T
	PLUS VALUE STORES INTERIEURS (SECHOIRS)				
	4.1 PSE1_Motorisation des stores intérieurs Type de motorisation Franciasoft radio Télécommande individuelle par store Télécommande groupée par façade Localisation : CHASSIS SECHOIRS	M2	103.49	75.42	7 805.22
	Sous-total PLUS VALUE STORES INTERIEURS (SECHOIRS)				7 805.22

MONTANT H.T	7 805.22
TVA 20%	1 561.04
MONTANT T.T.C.	9 366.26

Validité de notre offre : 1 mois

Conditions de règlement : identique au marché

Souhaitant que notre proposition sera à votre convenance.

Recevez, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Veuillez nous retourner un exemplaire
daté et signé avec la mention "Bon pour accord"

Bernard MOULENE

B
